



Chantier 1 :

Coconstruction des politiques agricoles périurbaines

Compte-rendu atelier technique

Nantes, le 18 mai 2009



Liste des participants

Nom - Prénom	Organisme
BARON Gaëlle	Nantes Métropole
BARREAU Dominique	Nantes Métropole
BONNEFOY Serge	Terres en Villes
CANET Matthieu	APCA
CHAUCESSE Jean-Noël	Chambre Agriculture de Loire-Atlantique
CREVEL Hélène	Chambre Agriculture Somme
DARD Patricia	Nantes Métropole
DESGREE Anne	EPICES - Le Rheu (35)
FERRE Annelise	Chambre Agriculture d'Ille-et-Vilaine
GARNIER Bernard	CARENE
GAUTHERIE Sylvie	CRA Pays de la Loire - Angers
GERMAIN Nolwen	LMCU - Lille
GUILLARD Maryline	Nantes Métropole
GUIMIER Frédéric	Chambre Agriculture de la Sarthe – Ceinture Verte Mancelle
HAVAS Maxime	ADAYG
HUET Janick	CRA Pays de la Loire - Angers
JULIEN Bruno	AURAN
LEGENDRE Jean-Pierre	Nantes Métropole
MARSAC Patrick	Nantes Métropole
MOLIN Côme	Terres en Villes
PECQUEUR Célia	Terres en Villes
POINAS Sandrine	ADAYG
REDON Hélène	Nantes Métropole
RIBAULT Anne-Charlotte	SAFER MAO
ROGUET Daniel	Chambre Agriculture Somme
THOMAS Marie-Claire	Chambre Agriculture du Maine et Loire
TOCQUER Pascal	Cap L'Orient
TURQUIN Olivier	IGA Grenoble

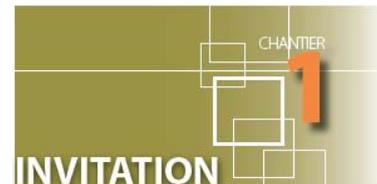
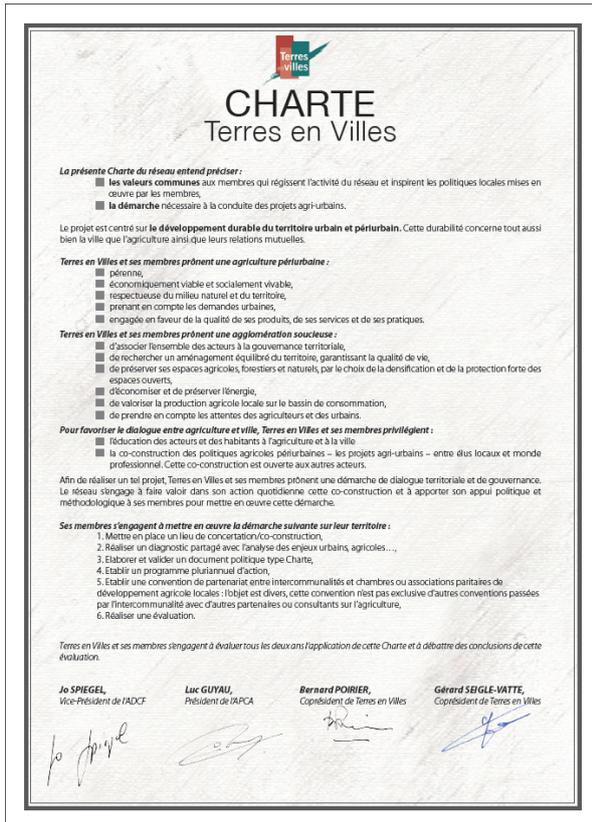
Liste des annexes

- Présentation de Maxime Havas : Méthodes d'évaluation et précautions à prendre lors de la mise en œuvre d'une évaluation
- Présentation de Janick Huet : Les champs d'évaluation du partenariat entre Chambre l'agriculture et intercommunalité et l'intégration des autres acteurs
- Présentation de Gaëlle Baron : Synthèse de l'évaluation des politiques publiques en faveur de l'agriculture périurbaine

Synthèse de l'atelier

Dans le cadre du chantier 1 « Coconstruction des politiques agricoles périurbaines » et faisant suite à l'élaboration de la Charte de Terres en Villes, l'atelier de Nantes avait pour but de définir les bases et les orientations de la méthode d'évaluation dont le réseau souhaite se doter.

Cet atelier s'est tenu le 18 mai à Nantes et a été organisé en deux parties : la matinée consacrée à des échanges sur les acquis du réseau et l'après-midi consacré à des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.



Atelier technique

Méthode d'évaluation des politiques agricoles périurbaines



1 – Echanges sur les méthodes d'évaluation

Jean-Pierre Legendre (Vice-Président de Nantes Métropole) et Daniel Roguet (Président de la Chambre d'agriculture de la Somme), copilotes politiques du Chantier 1 introduisent la journée. Jean-Pierre Legendre fait le point sur le chantier 1 de Terres en Villes. Ils rappellent chacun l'importance de la **Charte Terres en Villes et de l'évaluation des politiques agricoles** pour l'intégration de l'agriculture dans les espaces périurbains et pour le développement d'une dynamique commune. Jean-Pierre Legendre signale que la Charte de Terres en Villes sera signée par le territoire de Nantes, ainsi que ceux du Mans et d'Angers, lors du séminaire final du programme PALDU qui aura lieu début 2010.

1.1 - Présentation des méthodes d'évaluation

Maxime Havas, en charge de l'évaluation de la politique forêt et filière bois de l'ADAYG, présente les grandes composantes de l'évaluation et des précautions à prendre en compte.

Il est important de **considérer l'évaluation comme étant avant tout un projet**, une action à part entière qui nécessite une préparation de la part des acteurs du territoire. Il précise que c'est un **outil stratégique et opérationnel** à disposition des acteurs pour les **aider dans leur décision**, il est donc nécessaire de l'adapter selon les enjeux en définissant sur quoi doit porter l'évaluation, par qui elle est menée et à quel moment du projet ou de la politique. Il ajoute enfin que l'évaluation peut être l'occasion de communiquer auprès d'un public plus large lors de la présentation des conclusions.

Il présente les différents moments de l'évaluation : création du comité de pilotage, choix du type d'évaluation, établissement du cahier des charges, construction du référentiel, construction de l'arbre des objectifs. Il indique enfin quelques critères et indicateurs d'évaluation.

Dans la discussion suivant la présentation, il est rappelé qu'il faut tout de même faire **attention à bien manier l'évaluation** de façon à ce qu'elle ne prenne pas trop de place par rapport aux actions et qu'elle ne démobilise pas les acteurs. Par ailleurs, l'évaluation doit être menée aux différents stades du projet et peut être **menée de façon croisée** : un site évaluant un autre site. Il est enfin précisé que l'évaluation renvoie également à une posture à adopter : il faut se **mettre en situation de porter un regard** sur les objectifs fixés et la méthodologie de travail employée.

1.2 - Présentation d'expériences du réseau

Olivier Turquin, chercheur à l'IGA de Grenoble, a accompagné le territoire d'Aubagne dans un processus d'évaluation qu'il présente.

Il rappelle les objectifs de la communauté d'agglomération qui a souhaité relancer la dynamique agricole sur son territoire en faisant le point sur son projet mené depuis 18 ans. Cela était d'autant plus nécessaire que la politique agricole mise en place au départ par la commune-centre s'est ensuite élargie à la communauté d'agglomération rassemblant actuellement 11 communes.

Ce processus portait sur la Charte et ses 4 axes : foncier, irrigation, accompagnement technique (CETA), promotion des produits locaux (marques). Le but de ce processus n'était pas seulement de faire le **bilan mais également de proposer des évolutions**. Le choix méthodologique a été de faire une évaluation participative en posant la question de savoir ce qui s'est passé qui n'était pas prévu.

Olivier Turquin, lors de sa présentation, pour justifier le choix de cette méthodologie, rappelle les compétences requises pour l'évaluation selon la Charte de la Société Française de l'Évaluation : **distance, compétence, respect des personnes, transparence, cohérence** (démocratie participative à Aubagne), **responsabilité** (possibilité de garder quelques conclusions en prenant en compte les conséquences possibles. Par ailleurs, il pose la question de l'évaluation dure (avec des indicateurs) ou molle en précisant que certains indicateurs ne reflétaient pas la réalité du terrain. Le travail sur Aubagne a permis **d'identifier des indices** qui ont été par la suite récupérés.

Ce processus à Aubagne a amené les acteurs à continuer la réflexion sur l'agriculture dans le cadre du SCoT, à s'interroger sur les effets directs ou indirects de la politique (exemple des AMAP) et à la place de l'innovation. Il donne lieu également à un renouvellement de la Charte.

Pour conclure, Olivier Turquin précise que, en règle générale, l'évaluation est **un des éléments du projet qui le fait progresser**, projet qui présente d'ailleurs une dynamique cyclique avec des temps forts et des temps de calage. L'évaluation est également un **support d'engagement** en donnant une place à tous les acteurs et permet de replacer le projet dans un contexte qui évolue. Enfin, elle permet **d'organiser la controverse**.

Janick Huet de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire présente le travail mené dans le cadre du projet PALDU portant sur la place de l'agriculture et des agriculteurs dans

le développement territorial. Ce travail a permis de s'interroger sur les champs de l'évaluation du partenariat et de l'intégration des acteurs du territoire.

Ainsi, il pose quelques questions sur lesquelles peut porter l'évaluation concernant les **agriculteurs** (la diversité des agriculteurs et des productions est-elle connue et comment est-elle appréhendée dans la conduite du projet ?, quel accompagnement des agriculteurs pour la formulation de leurs revendications et de leurs problèmes ?...), les **élus locaux** (quels sont les différents points de vue des élus concernant l'agriculture et quels sont les lieux de débat existant ?), concernant le **partenariat** (quel dialogue entre agriculteurs et élus et à quelle échelle ?, où est traitée la question agricole dans l'intercommunalité et avec quels moyens (ETP, formation...) ?), comment la chambre d'agriculture est organisée par rapport aux thématiques périurbaines ?, quelle est l'évolution du partenariat ?), concernant des **actions spécifiques**.

Il propose par ailleurs des outils pour approfondir certains éléments : études de documents politiques, entretiens, analyse du programme d'actions et des actions, mise en place de groupe d'échange de pratiques...

Le débat porte sur l'évaluation des objectifs concrets des programmes d'actions et de leurs impacts sur la dynamique agricole. La question de la pérennité des politiques agricoles locales est également posée, notamment par rapport aux territoires en « stand-by », un échange entre les territoires avec une assistance de Terres en Villes pourrait alors relancer la dynamique. Sur la question des indicateurs, il est précisé qu'il ne faut pas tous les mettre de côté mais bien s'en servir pour l'analyse et ne pas se bloquer sur ces questions.

1.3 - Synthèse de la matinée

Gaëlle Baron de Nantes Métropole, spécialiste de l'évaluation, synthétise la matinée. Elle précise que **l'évaluation est un choix politique**, les questions évaluatives également. Avant de mener une évaluation, il est nécessaire de se demander ce qu'on en attend : dialogue, outil pour faire remonter les préoccupations, dynamique, élargissement du projet à d'autres acteurs...

Concernant les questions évaluatives, il est nécessaire d'associer les autres acteurs à la définition de celles-ci, il faut également les poser par rapport aux objectifs posés.

Par ailleurs, pour développer une méthode d'évaluation, il faut regarder quels sont les éléments convergents entre les territoires de l'agriculture périurbaine.

Enfin, pour Terres en Villes, il peut être intéressant d'aller vers un **référentiel d'évaluation**.

En réaction, il est proposé de **revenir à la définition de l'agriculture périurbaine** avant de mettre en place la méthode d'évaluation. Il peut également être intéressant de voir les points communs entre les différents territoires (évolution du foncier, développement des circuits courts...). Par ailleurs, la méthode d'évaluation proposée par Terres en Villes doit être un outil adaptable à l'ensemble des territoires, il est donc nécessaire de ne pas faire une méthode trop compliquée.

Pour résumer :

- L'évaluation n'est ni un contrôle, ni un audit mais un outil s'intégrant dans un projet
- Il est nécessaire pour Terres en Villes et ses membres de préciser ce qu'ils attendent de l'évaluation (évaluation des politiques locales ou de la Charte ?, visée interne ou externe ?, élément de dialogue ?...)
- L'évaluation combien à la fois l'utilisation d'indicateurs, pour lesquels l'attention doit se porter sur l'interprétation, et « d'indices », elle porte sur le fonctionnement du partenariat et les objectifs de la politique.
- L'évaluation croisée entre plusieurs agglomérations peut être intéressante.

- Pour l'évaluation des politiques agricoles périurbaines, il peut être utile de revenir à la définition de ce qu'est l'agriculture périurbaine.

2 – Groupes de travail

Deux groupes de travail se sont formés l'après-midi : le premier sur la question de l'évaluation des modes de gouvernance, le second sur l'évaluation de l'impact de la politique agricole sur le territoire.

2.1 - Evaluation et mode de gouvernance

Ce groupe de travail commence par un tour de table des partenariats locaux existants auquel fait suite un débat sur les outils pour évaluer les modes de gouvernance.

Il apparaît qu'il y a **deux dimensions à l'évaluation** : une **dimension nationale** (évaluation de la Charte, de ses valeurs et de la démarche) et une **dimension locale** avec l'évaluation de la politique locale au regard des valeurs de la Charte.

L'évaluation de la gouvernance et de la politique agricole périurbaine nécessite de répondre aux questions suivantes :

- quelle est la prise en compte des autres acteurs, et notamment de la profession agricole ?
- quels sont les moyens dédiés à la politique agricole périurbaine ?

Cinq champs d'évaluation ont été identifiés : quel est le niveau de **formalisation** de la co-construction ?, y a-t-il une co-construction **institutionnelle** ?, est-ce que cette co-construction trouve une **déclinaison au niveau local et territorial** ?, est-ce que cette co-construction est **paritaire** entre le monde urbain et le monde agricole ?, comment se fait **l'ouverture** et l'intégration des autres acteurs du territoire ?

L'évaluation doit se faire de façon coconstruite dans le sens où il est nécessaire de se mettre d'accord sur les objectifs des politiques et sur les critères d'évaluation.

2.2 - Groupe de travail impact territoire

Ce groupe de travail a identifié 9 grands points sur lesquels il faut réfléchir pour mettre en place la méthode d'évaluation et pour mener l'évaluation :

Méthodologie et champ de l'évaluation :

- **Question du territoire** sur lequel mener l'évaluation. Il y a 2 types de territoires : périmètre commun (agglomération) et périmètre plus large (SCoT, bassin de vie...)
- Lors de la mise en œuvre de l'évaluation, il faut prendre en considération la part de **ce que l'on peut imputer aux politiques** et de ce que l'on ne peut pas.
- Les **impacts des politiques sur les activités agricoles** est à évaluer.
- Dans l'évaluation de la politique, il est nécessaire de se demander si on a réussi à **identifier l'ensemble des acteurs** et si on a réussi à les intégrer.
- La **perception** de la ville par les agriculteurs et de l'agriculture par la ville est un des éléments à étudier dans l'évaluation et le développement de la politique.

Choix des critères et indicateurs :

- il existe des critères **fixes** mais également des critères **évolutifs** dans le temps. Certains critères ne sont pas connus dès le début, il est donc nécessaire de les mettre à jour.
- suite aux débats de la matinée, il s'agit de bien voir que les critères/indicateurs peuvent être « **durs** » ou « **mous** », certains critères/indicateurs seront **communs** aux différents territoires de Terres en Villes, d'autres plus **spécifiques**.
- il ne faut pas se priver de mettre en place des **critères/indicateurs simples et connus**.

Référentiel :

La méthode d'évaluation peut être basée sur les valeurs du développement durable et de **la Charte de Terres en Villes**.

Pour résumer :

- Il existe deux niveaux de l'évaluation : le niveau local (évaluation des politiques locales) et le niveau national (évaluation de la Charte Terres en Villes)
- L'évaluation doit porter sur le partenariat et l'impact de la politique sur le territoire.
- Cette évaluation doit être co-construite.
- La construction de la méthode d'évaluation doit se pencher sur le périmètre d'évaluation, les acteurs impliqués, le choix des indicateurs.

3 – Conclusion de la journée

Les copilotes politiques concluent la journée et annoncent le futur atelier qui aura lieu à Amiens début octobre.

D'ici là, le secrétariat de Terres en Villes aura élaboré et testé une méthode pour évaluer les politiques des territoires ; elle sera alors soumise au débat. **Cette méthode prendra alors comme référentiel la Charte de Terres en Villes comme proposé dans les deux groupes de travail.**

Cette méthode permettra également à Terres en Villes de constituer un référentiel d'évaluation à partir de son application sur le territoire de ses membres.

Par ailleurs, comme suggéré au cours de la journée, il est précisé que Terres en Villes aura également à se poser la question de l'évaluation de sa Charte mais que cela se fera dans un second temps.

Enfin, Terres en Villes prend note que son assistance à certains territoires permettraient de dynamiser certains projets.